

## Marché Festival international Pinksteren Steampunk de Bruxelles

Le Musée d'Art Fantastique a le plaisir de vous informer que la nouvelle édition du festival Pinksteren Steampunk de Bruxelles se déroulera les dimanche 19 et lundi 20 mai 2024 au Centre d'Art Fantastique et dans divers endroits de la commune de Saint-Gilles. Au programme de ce festival dédié au steampunk et au rétro-futurisme: Expositions, Spectacles, Animations, mini-golf imaginarium, steam-tram et de nombreuses autres surprises.

Pour l'occasion, un marché d'artistes sera organisé durant les deux jours du festival de 11h à 18h. Des tables d'exposants seront proposées aux artisans et artistes. Si vous désirez participer au marché et louer un emplacement, nous vous demandons de renvoyer au plus tôt les 2 documents ci-après complétés, datés, signés et accompagnés d'une copie de votre carte d'identité. Seules les demandes écrites et correctement complétées pourront être acceptées.

L'envoi des documents se fait par courriel à l'adresse suivante : [infomafcaf@gmail.com](mailto:infomafcaf@gmail.com)

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter à cette même adresse électronique.

En espérant vous compter parmi les participants du Pinksteren Steampunk, fantastiquement,  
l'équipe du MAF

## Marché d'artistes Pinksteren Steampunk de Bruxelles / Bulletin de réservation

Tables disponibles selon la tarification suivante :

- ! Table simple (240x60 cm) : 35 € pour l'ensemble du festival
- ! Table double (240x120 cm) : 70 € pour l'ensemble du festival
- ! Table double + mur : 100 € pour l'ensemble du festival

Prénom :

Nom :

Nom d'artiste / d'entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Site Web / Blog :

Je joins à mon inscription un court texte de présentation (4 lignes max) ainsi que 3 photos exploitables.

Je désire réserver	(nombre de table)	Table simple soit	x 35 €
	(nombre de table)	Table double soit	x 70 €
	(nombre de table)	Table double + mur soit	x 100 €

Pour un total de

Je désire avoir accès à l'électricité : OUI / NON

**Le paiement par virement aux coordonnées bancaires suivantes fait office de validation de réservation de votre emplacement. Il doit être impérativement versé avant le début du marché.**

**Asbl La Maison Bis'Art Bizarre**

**IBAN : Be45 0013 0818 9789**

**BIC : GEBABEBB**

**Communication : Réservation Marché Pinksteren + Nom d'artiste.**

Merci de bien vouloir vous munir de votre matériel d'exploitation à l'exception des tables et chaises.

**NB : notre organisation ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de vol ou de dégradations éventuelles des marchandises ou oeuvres des exposants.**

Je soussigné \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint, ainsi que l'avoir signé et daté.

Nom complet :

Date :

Signature :

## Règlement

1. L'accueil des exposants sera organisé au choix le vendredi 18 mai de 9h à 17h ou le dimanche 19 mai de 9h à 11h au Centre d'Art Fantastique / 18 rue de la glacière – 1060 – Bruxelles.
2. Chaque exposant est accueilli et dirigé vers un emplacement choisi par l'équipe en fonction de la dimension et de la catégorie de son stand, des produits présentés et de la proximité éventuelle d'une source électrique.
3. Chaque véhicule des exposants peut accéder à l'espace d'exposition sous l'autorité de l'équipe d'organisation. Il est vivement souhaité que le temps nécessaire au déchargement/rechargement des véhicules soit limité afin de permettre l'installation harmonieuse de tous.
4. Dès que le déchargement est terminé, les exposants doivent se garer au sein des rues adjacentes à l'événement. L'organisateur n'est en aucun cas responsable en cas d'amende ou d'enlèvement des véhicules.
5. Le Marché se déroulera durant les deux jours du festival de 11h à 18h. Il est vivement demandé aux artisans de respecter ces heures d'ouverture et de fermeture.
6. Il est obligatoire de s'inscrire pour l'ensemble du festival.
7. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur. En cas d'absence d'un exposant à compté de 11h, l'organisateur pourra redonner son emplacement à un tiers et ce pour l'ensemble du festival.
8. L'organisation fournit les emplacements et l'électricité : nous fournissons également tables d'exposition et chaises.
9. Les emplacements sont **PAYANTS selon la tarification suivante :**
  - Table simple (240x60 cm) : 35 € pour l'ensemble du festival multiplié par le nombre de tables
  - Table double (240x120 cm) : 70 € pour l'ensemble du festival multiplié par le nombre de tables
  - Table double + mur : 100 € pour pour l'ensemble du festival multiplié par le nombre de tables
10. Les sommes doivent être versées sur le compte bancaire de l'organisation au plus tard 15 jours avant le début de l'événement. Ce numéro de compte est communiqué au moment de l'inscription. Le paiement valide l'inscription.
11. Le nombre de tables sera limité.
12. **Les exposants s'engagent à exposer et vendre des marchandises rentrant dans la thématique steampunk du festival. Dans le cas contraire l'organisateur pourra refuser l'exposant.**
13. Les exposants doivent avoir une assurance responsabilité civile.
14. Toutes actions ou exposants empêchant le bon déroulement du marché pourra être sanctionné par les organisateurs.
15. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant ne respectant pas le présent règlement.
16. En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vols ou de dégradations des marchandises des exposants.
17. **Les boissons et autres denrées de bouche ne sont pas admises au sein du marché.(sauf dérogation).**
18. Les exposants autorisent l'organisateur à prendre des photos de l'événement et marquent leur accord pour toutes utilisation de ces dernières par l'organisateur.
19. En cas de force majeure, si le festival devait être annulé partiellement ou en totalité, la responsabilité de l'organisateur sera limitée au remboursement des réservation des espace exposant, aucun autres frais ou défraiements ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

20. L'hébergement et les repas sont à la charge de l'exposant.
21. Dans le cadre de la nouvelle législation des RGPD, les données personnelles des exposants sont collectées par le responsable de traitement des données uniquement dans le but de l'organisation de l'événement. En signant cette charte vous consentez à) cette utilisation par nos soins. La durée de la conservation est déterminée par la durée de notre collaboration. Aucune des informations ne sera transmise à des tiers. Si vous souhaitez ne plus être répertorié, veuillez nous le faire savoir par simple mail.
22. En cas de litiges, seuls les tribunaux de Bruxelles seront compétents.
23. Il est interdit de fumer sur le site.
24. Si, le cas échéant, des contraintes de distanciation sociale dues à la législation en vigueur relative au coronavirus devraient être observée.

Je soussigné  
règlement.

atteste avoir pris connaissance du présent

Nom :

Date :

Signature :